



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2012

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 4 décembre 2012

- **ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2012

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2012 joint en annexe.

- **FINANCES**

2/1 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le travail de collaboration du nouveau Responsable de la Comptabilité des services municipaux et du nouveau Trésorier public nous amène à procéder à des mouvements comptables. Il vous est proposé de les valider.

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable,

3/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DE COORDINATION

Un repas a été organisé au Club des Glycines pour les adhérents. En raison de l'absence de Bureau, le Comité de Coordination a avancé le coût du repas, soit 260 €. Il vous est proposé d'autoriser la Ville au reversement de cette somme sous forme de subvention exceptionnelle au Comité de Coordination.

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable.

4/ TARIFS 2013

Afin de mettre à jour les tarifs de l'ensemble des services communaux, il vous est proposé d'approuver le tableau joint à la délibération. Une hausse de 2 % a été appliquée à tous les tarifs ainsi qu'un ajustement des cautions.

La commission Finances, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable.

5/ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Préalablement au vote du Budget Primitif 2013, la Commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de gérer au mieux des dépenses d'investissement concernant « l'opération 20 Centre-Ville », il est proposé de prendre en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2013.

Le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits inscrits au budget 2012.

A savoir: CHAPITRE 23 - OP 20

Crédits 2012

2 124 740.00 €

AUTORISATION 2013

530 000.00 €

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable.

6/ SUBVENTION A LA CROIX BLEUE

La Croix Bleue apporte soutien aux personnes dépendantes de l'alcool.

L'aide financière 2012 à la Croix Bleue a été omise lors du vote des subventions aux associations au Budget Primitif de cette année. Il vous est proposé de régulariser la situation en versant 200 € à l'Association - Section Valentigney.

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable.

71 CREATION DE 4 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES ET 2 POSTES D'AGENTS DE MAITRISE

Dans le cadre du recrutement d'un électricien au sein des services techniques, il vous est proposé de créer les 4 postes du cadre d'emploi d'Adjoint Technique et les 2 postes du cadre d'emploi d'Agent de Maîtrise afin d'ouvrir le poste à un plus grand nombre de candidats.

Les postes sont :

- adjoint technique de 2^{ème} classe
- adjoint technique de 1^{ère} classe
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- agent de maîtrise
- agent de maîtrise principal

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 29 novembre 2012, a été informé
La Commission Personnel, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable.

8/ TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des agents communaux et en particulier de supprimer les postes non pourvus.

Il vous est proposé d'approuver le tableau joint à la convocation du conseil municipal

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 29 novembre 2012, a été informé.

La Commission Personnel, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable.

9/ AVANCEMENT DE GRADES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le Maire propose l'avancement de grades pour 11 agents comme indiqué dans le tableau joint à la convocation du Conseil Municipal. Les propositions sont soumises aux Commissions Administratives Paritaires Départementales du mois de décembre.

La Commission Personnel réunie le 29 novembre 2011 a émis un avis favorable.

10/ AMENAGEMENT DU TAUX DE COTISATIONS SOFCAP / CNRACL ANNEES 2013 - 2014

En raison de l'absentéisme (maladie, accidents du travail, etc...), les cotisations assurance personnel communal sont réactualisées. Après négociation, il est proposé de valider l'aménagement du taux de cotisation pour les années 2013 et 2014 à hauteur de 5.54 % selon les critères et barèmes de remboursement définis dans l'offre jointe à la délibération.

Les dispositions portent validité pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2014 auprès de l'établissement faisant l'objet du contrat groupe initialement établi par le Centre de Gestion du Doubs.

La Commission Personnel, réunie le 30 novembre 2012, a émis un avis favorable.

- VOIRIE

11/ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE France TELECOM ETABLIS SUR SUPPORT COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Une opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications est envisagée dans le cadre des travaux rue du Général Leclerc.

Aussi, il convient de signer une convention avec FRANCE TELECOM définissant les modalités juridiques et financières de l'opération. Il vous est proposé d'en accepter les termes.

La Commission Voirie, réunie le 3 décembre 2012, a émis un avis favorable.

12/ NOUVEAU CLASSEMENT DE VOIES

Il convient de vous prononcer sur le principe d'un nouveau classement des voies suivantes :

rue du Centre - RD38E2

une partie de la rue du Château d'Eau - RD 38^{E2} - dans sa section entre le carrefour avec la rue du Centre et le carrefour avec la rue du Général Leclerc - RD34.

Il convient de déclasser cette voie et cette partie de voie du domaine public départemental pour les intégrer dans le domaine public communal.

une partie de la rue Viette - dans sa section entre le giratoire de la rue d'Audincourt - RD34 - et le carrefour avec la rue du Centre.

Il convient de déclasser cette partie de voie du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine public départemental.

La Commission Voirie, réunie le 3 décembre 2012, a émis un avis favorable.

13/ REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Pour l'opération de réaménagement du centre-ville, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux, passés selon une procédure adaptée, par délibération du 31/01/2012.

A ce jour, il convient de passer des avenants au marché de trois lots afin d'apporter certaines modifications :

■=> Lot N°3 « fourniture de matériel d'éclairage public » - entreprise ATCD :

- Modification de matériel technique.

Le montant du présent avenant N°1 s'élève à 7 974.93 € TTC.

Le présent avenant a une incidence de 9.82% d'augmentation du marché initial qui s'élevait à 81 244.28 € TTC ; le nouveau montant du marché est ainsi porté à 89 219.21 €TTC.

«=> Lot N°4 « ouvrage d'art - génie civil » - entreprise PARIETTI :

- Modification du contenu du marché, augmentation du montant des travaux et annulation de la Tranche Conditionnelle N°1.

Le montant du présent avenant N°1 s'élève à 22 819.60 € TTC

Le présent avenant a une incidence de 3.51 % d'augmentation du marché initial (Tranche Ferme) qui s'élevait à 649 208.74 € TTC ; le nouveau montant du marché (Tranche Ferme) est ainsi porté à 672 028.33 € TTC.

La Tranche Conditionnelle N°1 s'élevant à 23 487.17 € TTC est annulée,

Lot N°6 « ferronnerie » - entreprise ISS ESPACES VERTS

- Modification du programme de travaux.

Le montant du présent avenant N°1 s'élève à 19 957.35 € TTC.

Le présent avenant a une incidence de 45.51% d'augmentation du marché initial (Tranche Ferme) qui s'élevait à 43 850.14€ TTC ; le nouveau montant du marché (Tranche Ferme) est ainsi porté à 63 807.50 € TTC.

La Commission Voirie, réunie le 3 décembre 2012, a émis un avis favorable.

- **ENVIRONNEMENT**

14/ REGLEMENT AFFOUAGE 2013 - PRIX DU STERE A FAÇONNER

Il vous est proposé de maintenir le prix du stère de bois à façonner à 7 euros selon les dispositions du règlement en vigueur pour les affouagistes de la commune joint à la délibération.

La Commission Environnement, réunie le 26 novembre 2012, a émis un avis favorable.

15/ ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS - EXERCICE 2013

Il vous est proposé :

- d'approuver l'assiette des coupes de bois de l'exercice 2013 dans les parcelles n° 27a, 36, 17, 34 pour l'amélioration et la régénération de la forêt communale ;
- de vendre sur pied, et par les soins de l'Office National des Forêts, en futaie affouagère, les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles désignées ci-dessus

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, sous la responsabilité des trois garants de la bonne exploitation des bois.

Vous êtes invités à vous reporter aux tableaux joints à la délibération qui définissent les critères d'exploitation et de vente ainsi que la situation et la nature des coupes.

La Commission Environnement, réunie le 26 novembre 2012, a émis un avis favorable.

16/ REGLEMENT DE L'ATELIER DE DISTILLATION ET DE PRESSAGE DE FRUITS

L'adoption d'un règlement intérieur à l'atelier de distillation et de pressage de fruits est nécessaire. Ce règlement a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de ce service communal dans l'intérêt des usagers et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il vous est proposé d'accepter le règlement intérieur joint à la délibération.

La Commission Environnement, réunie le 26 novembre 2012, a émis un avis favorable.

17/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU DOUBS POUR SALON D'ART 2013

Le 33^{ème} Salon d'Art se tiendra du 9 au 24 novembre 2013. Dans le but de maintenir la qualité de ce salon annuel, il est proposé de solliciter le Conseil Général du Doubs pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

18/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE POUR SALON D'ART 2013

Comme dans le point 17 de cette note de synthèse, il est proposé de solliciter le Conseil Régional de Franche-Comté pour une aide financière d'un montant de 3 000 €.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

**19/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE PAYS DE MONTBELIARD
AGGLOMERATION POUR SALON D'ART 2013**

Idem points 18 et 19 pour le même montant ; 3 000 €.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

20/ CINE CONCERTS - 7 FEVRIER 2013

Afin de favoriser une véritable rencontre entre les enfants et la musique, 3 ciné concerts sont envisagés. Le pianiste Pascal KELLER interviendra envers les écoliers seloncourtois le jeudi 7 février 2013 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Le montant de la prestation s'élève à 600 € net. Le règlement s'opérera par bulletin de salaire dans le cadre des activités accessoires.

Il est proposé de signer la convention établie entre la Ville de Seloncourt et Pascal Keller.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

21/ RECITAL DE PIANO

Dans le cadre de la saison musicale des jeunes concertistes en Franche-Comté, un récital de piano à 4 mains est proposé le dimanche 10 février 2013 à 17 heures au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Ce récital sera donné par Valentine BUTTARD et Elena BOBROVSKIKH en partenariat avec le Salon de Musique.

Une convention est établie avec chaque artiste et le Salon de Musique, représenté par Alain BUTTARD, Président.

La rémunération est proposée ainsi :

NOM	MONTANT	MODE DE PAIEMENT
Valentine BUTTARD	400 € net	Guichet Unique
Elena BOBROVSKIKH	400 € net	Règlement sur présentation d'une facture
Le Salon de Musique	150 € TTC Remboursement du voyage aller-retour de Valentine BUTTARD et Elena BOBROVSKIKH jusqu'à un maximum de 125 € TTC/musicienne	Règlement sur présentation d'une facture Règlement sur présentation d'une facture et des titres de transport.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

22/ CONFERENCE « MYTHES ET LEGENDES EN PALEONTOLOGIE » PAR THIERRY MALVESY - 12 JANVIER 2013

Dans le cadre d'une exposition sur les dinosaures organisée par la médiathèque Alice Boname, une conférence intitulée « Mythes et Légendes en Paléontologie », tenue par M.

Thierry MALVESY, est proposée samedi 12 janvier 2013 à 20h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

L'exposition sur les dinosaures prêtée par la médiathèque départementale aura lieu du 2 au 19 janvier 2013.

Le montant de la prestation s'élève à 140 € brut. Le règlement s'opérera par bulletin de salaire dans le cadre des activités accessoires.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

23/ SPECTACLE DE CONTES « LA COQUILLE D'ŒUF » -13 FEVRIER 2013

Dans le cadre des animations organisées par la médiathèque Alice Boname et d'un partenariat avec le festival « Les littératures étrangères » organisé par la médiathèque d'Audincourt, un spectacle de contes intitulé « La coquille d'oeuf » est proposé mercredi 13 février 2013 à 14h00 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Le coût de la prestation s'élève à 500 € TTC facturé à l'Association SANGUINES, présidé par M. Edward GOLDSZAL, 44 rue Parmentier 95210 Saint-Gratien.

Les frais de repas de la conteuse Mme SONIA KOSKAS sont en supplément.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

24/ L'ATELIER D'ALICE - 1^{er} JUIN 2013

Dans le cadre des ATELIERS D'ALICE organisés par la médiathèque Alice Boname, la tenue d'un atelier de réflexologie est proposé samedi 1^{er} juin 2013 de 9h30 à 11 h30 au Centre Culturel Cyprien Foresti.

Les frais d'intervention de l'animatrice Mme Pascale THEVENOT s'élèvent à 90 € TTC et seront réglés à l'Association ESSENTIELLES.

Une convention est établie avec l'Association ESSENTIELLES, 19 rue du Grippet 90200 Grosmaigny, représentée par M. Michel THEVENOT, Président.

La Commission Vie culturelle, réunie le 22 novembre 2012, a émis un avis favorable.

25/ CONTRATS VACATAIRES ET INTERVENANTS ENFANCE - JEUNESSE - PERIODE SCOLAIRE

Il convient de renouveler les contrats des intervenants vacataires pour l'accueil de loisirs des enfants de 3/6 ans et de 6/12 ans le mercredi durant la période scolaire. Il vous est proposé d'approuver les conditions et contrats désignés dans le projet de délibération.

La Commission Jeunesse, réunie le 20 novembre, a émis un avis favorable.

26/ INTERVENTION D'UNE PSYCHOLOGUE AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL - CONTRAT DE TRAVAIL

Madame le Maire propose de reconduire le contrat permettant à une psychologue d'intervenir au sein de la structure multi-accueil « La Flûte enchantée » dans le processus de relation entre les éducateurs et les enfants accueillis à raison de 4 heures hebdomadaires, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, hormis pendant les périodes de fermeture de la structure.

Les modalités de travail et de rémunération sont réglées par contrat de travail.

La Commission Jeunesse, réunie le 20 novembre 2012, a émis un avis favorable.

- **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

DECISIONS :

Tableaux des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation accordée par le conseil municipal du 28/03/2008 modifiée le 03/11/2009 et le 02/03/2010 - procédure de marchés publics (MAPA), avenants et conventions, assurances et indemnités perçues.

QUESTIONS ORALES

